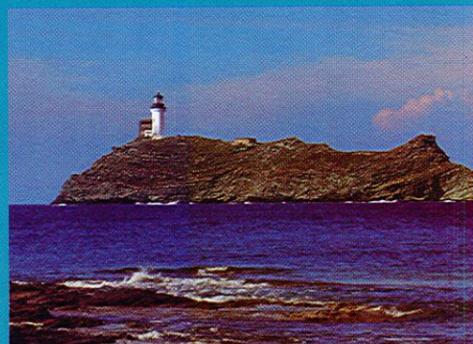


UN PHARE HISTORIQUE



Un monument historique pour le moins original puisqu'il s'agit d'un phare. Et c'est le phare de la Giraglia puisque cette sentinelle marine est également témoin de l'histoire du pays. Il a été classé, il y a un an, par Frédéric Mitterrand, ministre de la culture et de la communication sur proposition de la commission nationale des monuments historiques. Ce phare, qui se situe sur le territoire de la commune d'Ersa, est doublement insulaire puisqu'il signale aux navires la présence d'une île depuis un îlot qui s'en détache. Il doit bénéficier de la protection que lui confèrera le classement MH (qui sous-tend des règles relatives aux travaux sur les bâtiments eux-mêmes mais également dans le voisinage). A noter qu'il avait déjà fait l'objet d'une inscription sur la liste des monuments historiques par un arrêté préfectoral en date du 11 février 2008. Il est désormais non seulement "inscrit" mais également "classé" en tant que tel, une subtilité de langage et de procédure qui signifie que désormais, quelque soit son propriétaire (à ce jour l'Etat, mais peut-être bientôt le Conservatoire du Littoral) continuera à bénéficier de ladite protection.

A noter également que la tour dont il est flanqué, et qui date de la deuxième moitié du XVIe siècle, est elle-même inscrite aux Monuments Historiques par les services de l'Etat en région.

• J-N.C.